

le 28 SEP. 2006

COMMUNE DE SAINT-SEBASTIEN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 15 Septembre 2006

N°

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 12
Pour : 12

L'an deux mil six, le quinze Septembre à 20 heures 15, le Conseil Municipal de SAINT-SEBASTIEN s'est réuni en la salle ordinaire des séances sur la convocation en date du onze Septembre et sous la présidence de Monsieur CARPENTIER Jean-Claude.

Etaient présents : CARPENTIER Jean-Claude, CABENET Sylviane, PINAUD Daniel, AUDOUX Patricia, PENISSAT Serge, SIGONNAUD Daniel, MATIGOT Roland, BRUNAUD Bernard, SALESSE Roland, CHATEIGNER Benjamin, BUSSCHAERT Dominique.

Excusés : Madame MAJOREL Marguerite, Monsieur GAY-BELLILE Claude, Monsieur GABILLON Philippe

Madame MAJOREL Marguerite a donné pouvoir à Monsieur CARPENTIER Jean-Claude.

Madame BUSSCHAERT Dominique a été élue secrétaire de séance.

OBJET : MOTION CONTRE LE BARREAU TGV LIMOGES POITIERS

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le débat national sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers Limoges a été lancé.

Il précise que si celui-ci aboutit, les risques pour l'axe Paris Châteauroux St-Sébastien Limoges sont nombreux, à savoir :

- Spécialisation fret
- Dévitalisation d'un axe majeur : cette inégalité d'accès à un moyen de transport moderne et rapide, toucherait des zones rurales, particulièrement défavorisées, et contribuerait à accentuer les inégalités en matière d'Aménagement du Territoire, sur des bassins importants (Orléans, Vierzon, Bourges, Châteauroux, La Souterraine, Guéret, ...)
- Entrave au développement
- Conséquences sur les dessertes, notamment en terme d'interconnexion avec l'Europe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Considérant que la réalisation de la ligne TGV Limoges Poitiers apparaît comme très préjudiciable à toute une partie du territoire

-Demande l'abandon de ce projet

-Demande la relance des études sur les projets suivants :

1. à court terme : projet POLT d'aménagement de la ligne classique pour lequel l'Etat a donné son accord par écrit
2. à moyen terme : une ligne à Grande Vitesse sur l'axe Paris Châteauroux, avec une desserte TGV, qui constituerait une vraie chance de développement économique et démographique des départements irrigués

Fait et délibéré en séance les jours, mois en an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de SAINT-SEBASTIEN, le 25.09.06

Publié le 9 2006

Certifié exact,

Le Maire,



Le Maire,
J-C CARPENTIER



DEPARTEMENT DE LA CREUSE
ARRONDISSEMENT DE GUERET

COMMUNE DE SAINT-SEBASTIEN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 Octobre 2006



Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Présents : 13
Nombre de Votants : 13
Pour : 13

L'an deux mil six, le vingt sept Octobre à 20 heures 15, le Conseil Municipal de SAINT-SEBASTIEN s'est réuni en la salle ordinaire des séances sur la convocation en date du vingt Octobre et sous la présidence de Monsieur CARPENTIER Jean-Claude.

Etaient présents : CARPENTIER Jean-Claude, CABENET Sylviane, PINAUD Daniel, AUDOUX Patricia, GABILLON Philippe, PENISSAT Serge, SIGONNAUD Daniel, MATIGOT Roland, MAJOREL Marguerite, SALESSE Roland, GAY-BELLILE Claude, CHATEIGNER Benjamin, BUSSCHAERT Dominique.

Excusé : Monsieur BRUNAUD Bernard

Monsieur GAY-BELLILE Claude a été élu secrétaire de séance.

OBJET : MOTION POUR L'AMENAGEMENT DU RESEAU FERROVIAIRE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

-Adopte la motion suivante :

« Au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges, les élus souhaitent rappeler leur position et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

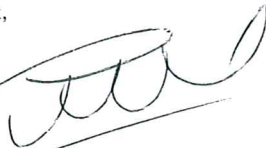
Nécessité d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris-Orléans-Châteauroux-La Souterraine-Limoges-Toulouse avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau Européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les Régions Centre et Limousin.

Nécessité d'une modernisation de la ligne Bordeaux-Guéret-Lyon et de la ligne Ussel-Montluçon.

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges – pénaliserait lourdement La Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferriviaire durant les 15 ans à venir. »

Fait et délibéré en séance les jours, mois en an susdits.
Et les membres présents ont signé.
Pour copie conforme.
Fait en Mairie de SAINT-SEBASTIEN, le 13 Novembre 2006

Publié le 20 NOV. 2006
Certifié exact,
Le Maire



Le Maire,
J-C CARPENTIER

